

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2026

Le 6 février 2026 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Vote des comptes financiers uniques 2025 et affectation des résultats de l'exercice (commune et lotissement Champ Paillard)

<u>Commune</u> :	Fonctionnement :	Dépenses :	356 790,66 €
		Recettes :	448 227,96 €
		Excédent :	91 437,30 €
Investissement :	Dépenses :	353 002,39 €	
	Recettes :	365 059,45 €	
	Excédent :	12 057,06 €	
<u>Champ paillard</u> :	Fonctionnement :	Dépenses :	8 373,46 €
		Recettes :	0,00 €
		Déficit :	8 373,46€
Investissement :	Dépenses :	0,00 €	
	Recettes :	32 487,58 €	

Projet d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la précédente délibération de 2024 relative au rythme scolaire qui prévoit l'organisation hebdomadaire du temps scolaire sur la commune de saint-Augustin (école maternelle) sur 4 jours :

- Lundi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Mardi : 9 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30
- Jeudi : 9 h00 – 12 h 15 / 13 h45 – 16 h 30
- Vendredi : 9 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h 30

Pour la rentrée scolaire 2026, après concertation avec l'enseignante chargée de l'école maternelle et les autres maires du regroupement intercommunal de la vallée de la Douyge, le conseil municipal autorise Mr le Maire à renouveler ce rythme scolaire rentrant dans le cadre dérogatoire de la semaine de 4 jours.

Location de terrains

La Commune de Saint-Augustin décide de louer une partie des sectionaux du village de Chauzeix à vocation agricole, au prix annuel préconisé par l'arrêté relatif aux baux ruraux pour l'année 2013.

Ce prix est susceptible de varier chaque année en fonction de l'évolution de l'indice national de fermage :

- Lot n°1 d'une contenance de 4ha aux places exploitées par Monsieur Jean-Luc MAYNE.
- Lot n°2 d'une contenance de 10ha80 aux Ribières de Feugeas exploité par Monsieur Mathieu JIMENEZ.

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter les loyers par rapport aux loyers de 2014 c'est-à-dire 100€ pour le lot n°1 et 80€ pour le lot n°2.

Les loyers seront encaissés par le trésorier public, au titre des recettes de fonctionnement de la section Chauzeix, budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la décision.

Contributions directes 2026

Le Conseil Municipal décide de voter les taux pour 2026 :

	Bases notifiées	Taux	Produit voté
Taxe d'habitation	269 103 €	6,00 %	16 146,18 €
T.F.P.N.B.	42 100 €	31,00%	13 051,00 €
T.F.P.B. (Dont part communale : 5,15% et part départementale : 21,35 %)	498 800 €	26,50 %	132 182,00 €

		Total	161 379,18 €

Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2026

Le comité syndical de Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) a décidé de demander à la commune une participation de 1 251,00€ au titre de l'année 2026.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des collectivités territoriales, la mise en recouvrement de cette contribution ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par le FDEE 19 (participation fiscalisée)
- Ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de verser une participation de 1 251,00€ au titre de l'année 2026
- Opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE 19 (participation fiscalisée).

Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de justice de l'Union européenne

Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'Etat

Le Conseil municipal de Saint-Augustin examine une délibération visant à s'opposer à l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. La commune souligne l'importance de l'agriculture locale, qui représente un pilier économique et social du territoire, tout en rappelant les difficultés croissantes du secteur agricole.

L'accord UE-Mercosur est jugé préjudiciable aux agriculteurs français, car il autoriserait l'importation massive de produits agricoles sud-américains (viande bovine, volaille, sucre) ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales européennes, créant ainsi une concurrence considérée comme déloyale. Des risques sanitaires pour les consommateurs sont également mis en avant, ainsi qu'une menace sur les prix, l'emploi agricole et la survie de nombreuses exploitations.

Le Conseil municipal estime en outre que cet accord porterait atteinte à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union européenne, dans un contexte géopolitique incertain, et que les mécanismes de protection prévus sont insuffisants. Il soutient donc un recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), fondé sur plusieurs arguments juridiques, et souligne l'urgence d'agir avant la signature prévue de l'accord.

En conséquence, la commune décide de soutenir officiellement ce recours, d'y intervenir aux côtés de l'État, de demander au Gouvernement français de le transmettre rapidement à la CJUE, et de diffuser cette délibération aux plus hautes autorités nationales, aux élus locaux et aux organisations agricoles concernées.

Informations diverses :

Achat tracteur :

Concernant le tracteur communal, plusieurs devis ont été établis afin d'envisager son remplacement, mais aucune décision n'a été arrêtée à ce jour, la commune étant toujours en phase de consultation.

Bâtiment Barry :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation de la maîtrise d'ouvrage.